



République
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de Seine
et Marne

De la Commune de FAREMOUTIERS

Nombre de membres

Séance du 20 mars 2026

Afférents au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la
délibération : 23

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

Date de la
convocation :
16/03/2026

Présents : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Didier COLIN, Nathalie DEPLANQUE, Alain BENOIST, Sonia HABAY, Maxime HAÏSSAT, Marion REY, Benjamin PARAVY, Isabelle TARQUIN, Bertrand CHIGOT, Isabelle AUBERTIN, Bruno DUMONT, Lysiane CAVIC, Frédérick BOUIGE, Donatienne PIPART, Aurélien PERRAULT, Marie-Thérèse LEMAY, Isabelle LOINTIER, Yann MABILAT, Carine VALENTE, Jacques JOMIE

Pouvoirs : Jean-Pierre MIHALJEVIC a donné pouvoir à Nicolas CAUX

Secrétaire de séance : Aurélien PERRAULT

Délibération n°2026/034

Objet de la délibération : ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE CONCESSION

Vu le code des Marchés Publics ;

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du CGCT ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner des nouveaux délégués pour siéger au sein des différentes commissions et organismes extérieurs ;

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que l'élection des membres élus de la commission de service public et de concession doit avoir lieu à bulletin secret ;

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires de la commission de délégation de service public et de concession, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Une seule liste étant proposée, et après vote à l'unanimité, Monsieur le Maire **proclame** élus les membres suivants :

Nathalie DEPLANQUE – représentante du Maire

A : Aurélien PERRAULT

B : Maxime HAÏSSAT

C : Frédérick BOUIGE

Le Maire,

Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance,
Aurélien PERRAULT